RONDE DES SABLES DE HOSSEGOR CAPBRETON 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

La Ronde des Sables de Hossegor Capbreton est organisée par le Moto Club des Plages, 603 chemin de l'Hommidarmes - 40140 MAGESCQ, sous les règlements de la Fédération Française de Motocyclisme. Elle se disputera le 12 et 13 décembre 2026.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux pilotes disposant d'une licence compétition Internationale, Européenne, NCO, NPH, NJ3, NJ3C délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme. Elle est inscrite au calendrier du Championnat de France des Sables (CFS).

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les pilotes qui désirent participer à la Ronde des Sables Hossegor Capbreton 2026 doivent s'inscrire à l'épreuve via le site www.engage-sports.com.
Les frais d'inscription sont fixés à 240 € par pilote pour la catégorie Motos et Quads, 180 € pour la catégorie Vintage et Juniors et 130 € pour la catégorie Espoirs.
Toute inscription sera validée une fois les frais d'engagement acquittés.

ARTICLE 4. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 11 décembre 2026 de 9 h 30 à 18 h 00 au chapiteau situé 979 Boulevard de la Dune 40150 Soorts-Hossegor.
Conformément au règlement, les concurrents devront présenter les documents, équipements, machines pour vérification auprès des commissaires techniques.
Les dossards, fonds de plaques et bracelets seront fournis par l'organisation, sauf pour les pilotes souhaitant imprimer eux-mêmes leurs fonds de plaques et / ou fabriquer leur propre dossard.
Chaque pilote devra prévoir son numéro à afficher dans les stands, il ne sera pas fourni par le club organisateur.

ARTICLE 5. PARCS PILOTES

Le stationnement sera toléré dans les rues à partir de 7 h le vendredi 11 décembre 2026 au matin jusqu'à 7 h le lundi 14 décembre 2026 au matin.
Il est interdit de laver les motos et quads dans les rues.
Le stationnement se faisant dans les rues et parkings proches des habitations, il n'est pas autorisé à déplier les auvents et les nuisances sonores devront être limitées.
Les déchets devront être déposés dans les points prévus à cet effet.
Tout pilote et/ou accompagnant ne respectant pas ces règles sera exclu de la course et le véhicule sera mis en fourrière.
Des contrôles seront effectués de jour comme de nuit par les forces de l'ordre.

ARTICLE 6. PARC RAVITAILLEMENT

Il est situé à la plage Notre Dame de Capbreton. L'accès se fera par 2 entrées contrôlées par des vigiles et sur présentation du bracelet fixé au poignet et serré.

Chaque pilote devra disposer d'un extincteur, d'un tapis environnemental conforme et de son numéro de course sur son emplacement dans le parc.
Tout ravitaillement en dehors du tapis, déchets laissés sur place ou vitesse non adaptée dans le parc de ravitaillement entraînera des sanctions par les officiels pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.
Les mineurs de moins de 16 ans et les animaux sont interdits dans les stands.
Chaque pilote est responsable de ses assistants.

ARTICLE 7. ÉPREUVE

Les catégories Vintage, Espoirs et Quads rouleront le samedi 12 décembre 2026. Les courses Vintage et Espoirs dureront 1 h et la course Quads durera 2 h.
Les catégories Juniors et Motos rouleront le dimanche 13 décembre 2026. La course Juniors durera 1 h 30 et la course Motos durera 2 h 30.

ARTICLE 8. FORFAIT ET ANNULATION

En cas de demande d'annulation ou de forfait, le club organisateur appliquera le règlement du CFS conformément à l'article 3.3 – FORFAIT ET ANNULATION.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la Fédération Française de Motocyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve.
Un contrôle antidopage pourra être effectué de façon aléatoire.
Tout pilote souhaitant participer à la course ou figurer dans le classement final devra s'y soumettre.

ARTICLE 10. EXCLUSION

Tout comportement qui nuirait à l'image du club, de la discipline ou au respect de l'environnement donnera lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

ARTICLE 11. PRIMES

Motos	Quads	Juniors	Espoirs	Vintage
1er scratch 2000 €	1er scratch 1200 €	1er scratch 500 €	1er scratch 300 €	1er scratch 300 €
2ème scratch 1500 €	2ème scratch 1000 €	2ème scratch 300 €	2ème scratch 200 €	2ème scratch 200 €
3ème scratch 1000 €	3ème scratch 800 €	3ème scratch 200 €	3ème scratch 100 €	3ème scratch 100 €
4ème scratch 800 €	1ère féminine 300 €			
5ème scratch 600 €	2ème féminine 200 €			
1ère féminine 300 €	3ème féminine 100 €			
2ème féminine 200 €				
3ème féminine 100 €				

Le versement des primes s'effectuera par virement sous quinze jours après l'épreuve. Les pilotes devront faire parvenir leur RIB au Moto Club des Plages à mcdesplages40@live.fr

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

Chaque pilote participe à l'épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation de matériel ou d'accident survenu en dehors des garanties prévues par les assurances obligatoires de l'épreuve.

ARTICLE 13. DROIT À L'IMAGE

En s'engageant à l'épreuve, chaque participant autorise l'organisation, la Fédération Française de Motocyclisme et les partenaires de la manifestation à utiliser et diffuser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre de l'épreuve, sur tout support de communication, sans limitation de durée ni contrepartie financière.

ARTICLE 14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est interdit d'abandonner des déchets, huiles, carburants ou tout autre produit polluant sur le site de l'épreuve. Tout manquement pourra entraîner des sanctions sportives ou disciplinaires.

ARTICLE 15. CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés par le jury de l'épreuve conformément aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

ARTICLE 16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement particulier ainsi que des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme applicables à la discipline.